

SOMMAIRE

Economie 2

- Retour du spectre de l'inflation ?
- Le TUAC prépare plusieurs rencontres internationales au sommet

Entreprises 3

- CCT 100 : date limite passée, les négociations continuent
- Bonus, parachutes dorés encadrés par la loi

Politique sociale 4

- Prime de crise pour ouvriers: modifications

Ombuds social 5

- Réforme de la Justice – esquisse d'un accord

Echo régions 5-7

- L'accès à la propriété : un véritable enjeu social !
- Production d'énergie éolienne en Région wallonne : oui à l'implication des pouvoirs publics
- 1er mai : roses fair trade

Europe & International 8

- Regard syndical sur la Stratégie Europe 2020
- ASEM Forum des partenaires sociaux

Une Taxe sur les transactions financières maintenant!

Depuis les années '80, le mouvement syndical international revendique auprès des différents gouvernements l'instauration d'une taxe sur les transactions financières visant à combattre les effets néfastes de la spéculation financière. La crise actuelle a remis en avant la nécessité de rencontrer cet objectif et le mouvement syndical international a décidé de mener une campagne intensive sur le sujet. Dans ce cadre, la FGTB participera à la journée d'action lancée par le mouvement socialiste européen ce 24 avril.

Conséquence de la crise mondiale et du sauvetage des banques, les déficits publics ont atteint des niveaux sans précédent. Les grandes institutions économiques internationales nous annoncent «la nécessité d'une austérité budgétaire» qui s'imposera des contraintes sévères aux gouvernements. Les ménages salariés risquent de payer ainsi deux fois la crise: d'abord par la hausse du chômage et la baisse des revenus, ensuite en supportant des coupes dans les dépenses publiques, une couverture sociale dégradée et une augmentation des inégalités. Cet assainissement des finances publiques mettrait en péril les modèles sociaux construits depuis l'après-guerre.

Lors du Sommet du G20 à Pittsburgh en septembre 2009, les dirigeants ont demandé au FMI d'entreprendre des recherches pour une «contribution équitable et substantielle» du secteur financier aux coûts engendrés par les plans de sauvetage (mis en place par les gouvernements pour sauver les banques).

Pour le mouvement syndical, le débat politique d'après-crise doit s'attaquer à une refonte de la fiscalité. Cette dernière doit être fondée sur des critères de justice sociale et de valorisation de l'économie réelle. Pour toutes ces raisons, l'introduction d'une taxe sur la transaction financière (TTF) a du sens.

Au sein des différentes instances syndicales (CSI, TUAC et CES), la FGTB a depuis toujours fortement soutenu toutes les initiatives en faveur de l'instauration d'une TTF. C'est ainsi qu'elle participe à la coalition «Europeans for Financial Reform» et qu'elle a mis en avant cette revendication lors du Forum Fiscal Européen et lors de ces rencontres avec le président du Conseil européen, H. VAN ROMPUY.

A l'échelle belge, notre organisation a également été un élément moteur pour cette TTF. Elle a notamment soutenu l'initiative politique qui a abouti à l'adoption de la loi belge en faveur d'une Taxe Tobin. Elle a placé cette revendication au centre de ses revendications pour la future présidence belge de l'UE.

C'est pour toutes ces raisons que la FGTB soutient la pétition en ligne <http://www.makefinancework.org/> adressée aux dirigeants du G20 et qu'elle participera à l'action organisée le 24 avril prochain à 11h devant la Bourse de Bruxelles.

Séminaire sur le travail décent au Parlement: une grande déception

Tout comme l'année dernière, la Coalition "Travail décent" a organisé, le 30 mars dernier, un séminaire au Parlement dont l'objectif était de dresser le bilan d'une année de travail parlementaire sur notre cahier de revendications. En 2009, notre cahier avait en grande partie été repris dans une résolution qui avait été approuvée à l'unanimité par le Parlement. Alors que la coalition (avec, entre autres, la FGTB, la CSC, la CGSLB, 11.11.11., le CNCD, Oxfam-Solidarité, Solidarité mondiale et le FOS) avait pu constater l'an dernier une réelle volonté politique de s'occuper effectivement du problème du travail décent, les choses ont complètement changé cette fois-ci. Il était donc grand temps de rappeler aux députés de passer des paroles exprimées dans leur résolution à des actes concrets. Nous avons dès lors profité du séminaire pour demander davantage de moyens pour l'OIT et une plus grande cohérence des politiques des organisations internationales en vue de promouvoir le respect des normes internationales de travail. Nous avons également demandé de réfléchir à l'obligation pour les entreprises de rendre publique l'information sur leurs filières de fournisseurs afin d'y améliorer les conditions de travail. Enfin, nous avons encouragé les parlementaires à lever le blocage sur l'intégration de critères sociaux dans le fonctionnement du service national du DuCroire. C'est seulement sur ce dernier point que nous avons obtenu un engagement. Mais nous continuons à dire: "Les travailleurs ne sont pas des outils. Il est temps d'enfoncer le clou!"

Retour du spectre de l'inflation?

L'inflation est de retour ! Elle est passée de 0,7% en février à 1,66% ce mois-ci. Le grand coupable, c'est le cours du pétrole qui a littéralement explosé (+ 64% entre mars 2009 et mars 2010 et plus de 100% de hausse par rapport à son niveau de décembre 2008). Les prix du mazout à la pompe repartent à la hausse, tout comme ceux de l'électricité et du gaz naturel (qui suivent en partie les prix du pétrole), qui augmentent certes dans une moindre mesure, avec respectivement 1,3% en +1,7%. L'inflation sous-jacente (sans les prix de l'énergie) se maintient à environ 1%, ce qui est comparable aux pays voisins et marque une évolution positive. On s'attend à ce qu'une nouvelle forte poussée inflationniste soit enregistrée courant 2010, via les prix de l'énergie. L'évolution volatile des prix du gaz et de l'électricité en Belgique par rapport aux pays voisins a déjà souvent été soulignée. Il y a peu encore, **l'observatoire des prix** soulignait les effets néfastes des formules de tarification appliquées par les fournisseurs d'énergie et leur lien favorable avec la structure de coûts dans les faits. L'inflation repart donc. Parallèlement, les banques relèvent leurs taux sur les prêts et

les intérêts octroyés aux petits épargnants sont de plus en plus bas. Les banques veulent accroître leurs bénéfices au plus vite. Nous ne pouvons pas accepter que la concurrence tant vantée sur les marchés fondamentaux, le marché de l'énergie et le marché financier, aille toujours de pair avec des tarifs peu clairs, des adaptations de prix unilatérales et une forte présomption d'accords au niveau des prix. Une intervention politique urgente s'impose, pour maintenir le pouvoir d'achat des gens. Ou verra-t-on ceux qui peuvent ou osent se le permettre à nouveau évoluer vers des produits dérivés et des produits spécialisés ? On sait entre-temps à quoi cela peut mener. Il faut savoir de toute urgence s'il y aura un véritable suivi des prix énergétiques en Belgique, pour les ménages et les entreprises. La FGTB demande en tout cas la création rapide et effective de **l'observatoire des prix de l'énergie** et un renforcement de la mission et des capacités de contrôle de cet observatoire qui devrait également assurer le contrôle de la tarification par les Banques.

Maureen.verhue@fgtb.be

Le TUAC prépare plusieurs rencontres internationales au sommet

Le groupe de travail du TUAC (la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE) sur les politiques économiques s'est réuni à Washington du 10 au 12 mars dernier dans le but de préparer les futurs sommets internationaux sur la crise. Outre les discussions sur les déclarations et les stratégies de lobbying, un dialogue avec les ministères américains du travail et des affaires économiques a également été possible, ainsi qu'une prise de contact avec l'OIT, le Directeur général de l'OMC, Pascal LAMY, le Secrétaire général de l'OCDE, Angel GURRIA et le FMI.

Premier rendez-vous prévu à l'ordre du jour : la toute première réunion des ministres de l'Emploi du G20 (= les 19 grandes économies + l'Union européenne) en avril. Comme cette réunion a pu être organisée grâce au lobbying du mouvement syndical international, nous profitons de l'occasion pour faire passer quelques messages importants : maintenir l'incitation fiscale et se concentrer sur la création d'emplois, renforcer la protection sociale, lutter contre les inégalités, investir dans la formation, appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, renforcer les structures de dialogue social.

Prochaines réunions prévues: une rencontre au sommet des ministres des Finances des pays du G20 et les assemblées du printemps 2010 du FMI et de la Banque mondiale. Une importante campagne de lobbying sur l'instauration d'une taxe sur les transactions financières internationales est organisée à l'occasion de ces rencontres (cf. l'édito).

La Conférence ministérielle de l'OCDE (en mai) et le Sommet du G20 (en juin) clôtureront la série des réunions de haut niveau.

Entre-temps, nous poursuivons notre travail de réflexion sur un nouveau modèle de croissance, à propos duquel le mouvement syndical international a déjà distillé plusieurs 'ingrédients' indispensables : le rétablissement du lien entre les salaires et la croissance de la productivité, le plein emploi comme objectif d'une politique macro-économique, le rôle plus important de l'Etat.

Le plan de relance éco-solidaire de la FGTB cadre parfaitement avec ce contexte. Il va de soi que la FGTB continuera à oeuvrer (au niveau national et international) en faveur d'une politique de relance post-crise durable.

jo.vervecken@fgtb.be

CCT 100: date limite passée, les négociations continuent

Au 1er avril, toutes les entreprises doivent avoir élaboré une politique préventive en matière d'alcool et de drogues. De nombreuses entreprises ont entamé un processus de négociation qui n'a cependant pas encore été finalisé. Comme l'existence d'un consensus entre employeurs et représentants des travailleurs sur la politique à mener est essentielle, il importe de ne pas se fixer sur la date butoir du 1er avril et de poursuivre les discussions. Rappelons brièvement les principes de la convention collective de travail (CCT).

La prévention d'abord

La CCT vise surtout à prévenir le fait que des travailleurs ne puissent plus travailler efficacement à cause de l'usage d'alcool ou de drogues au travail. C'est pourquoi, l'employeur doit d'abord proposer une politique de prévention et obtenir l'accord sur celle-ci du comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT). Le contenu de cette politique doit être intégré au règlement de travail et être communiqué à l'ensemble des travailleurs. En élaborant une telle politique de prévention, l'employeur répond aux dispositions de la convention.

Règles et procédures

En exécution de la politique de prévention, l'employeur peut également proposer des règles concernant l'usage d'alcool et le fait d'introduire de l'alcool et des drogues sur les lieux de travail. Dans certaines circonstances, des tests de dépistage d'alcool et de drogues peuvent être effectués mais dans le respect des conditions (sévères) prévues par la CCT. En ce qui concerne cette "deuxième phase", une concertation doit être organisée avec le conseil d'entreprise (CE). En cas d'accord, ces règles doivent, elles aussi, être intégrées dans le règlement de travail.

Vous souhaitez en savoir plus?

Dans la rubrique 'Brochures 2009' du site internet de la FGTB, vous trouverez le dépliant qui résume la CCT en dix questions et réponses. Sur le site internet du CNT (<http://www.cnt-nar.be/>), vous trouverez le texte intégral de la CCT n° 100 ainsi qu'un commentaire circonstancié. Et bien entendu, vous pouvez toujours nous contacter !

francois.philips@fgtb.be

Bonus, parachutes dorés encadrés par la loi

Le 18 mars, le Sénat a adopté le **projet de loi encadrant à partir de 2012** la partie variable des salaires (**bonus** sous forme d'actions, options). Ce même projet de loi a pour objectif d'encadrer à partir de la mi 2010 les éventuels **parachutes dorés** des dirigeants d'entreprises cotées en Bourse ainsi que des entreprises publiques Belgacom, La Poste, SNCB, SNCB Holding, Infrabel et Belgocontrol.

Il prévoit notamment que seuls les dirigeants qui atteignent leurs objectifs pourront bénéficier d'un bonus dont 50% seulement pourront être basés sur les résultats du dernier exercice. Ils devront attendre 3 ans avant de pouvoir exercer leurs options.

Les parachutes dorés devront être limités à **maximum 12 mois** de rémunération (avec possibilité d'étendre à 18 mois sur avis motivé du comité de rémunération). Si l'entreprise veut dépasser ces seuils de 12 ou 18 mois, il faudra informer le conseil d'entreprise (à défaut, le CPPT, à défaut la DS). Le CE pourra décider de donner un avis avant de laisser décider les

actionnaires en assemblée générale. Dans les entreprises publiques, la commission paritaire (à défaut CPPT, à défaut DS) jouera ce rôle vis-à-vis, selon le cas, du ministre ou des actionnaires. Cet avis sera affiché sur le site internet de l'entreprise.

Les délégués seront également informés du contenu du rapport de rémunération détaillant la politique de rémunération des dirigeants de l'entreprise et constituant dorénavant une section particulière du rapport de gestion des comptes annuels.

Ce projet de loi a le mérite d'ancrer dans une loi une série de pratiques de la sphère de l'autorégulation et d'assurer une meilleure information et un droit d'avis aux délégués, du moins pour les parachutes dorés. Toutefois, il est insuffisant. Ainsi, plutôt que de laisser faire les entreprises, des critères d'attribution de bonus, comme par exemple le maintien ou l'augmentation de l'emploi, aurait pu être définis. Ces critères, quoique non financiers, sont en effet tout à fait mesurables et objectivables.

jean-luc.struyf@fgtb.be

Campagne OSHA 2010-2011

Ce 22 mars la FGTB a participé au lancement de la campagne OSHA 2010-2011 sur la maintenance pour un travail plus sûr en Belgique.

Dans une campagne de 2009 Prevent dénombre d'intéressants éléments, particulièrement un plan par étapes pour mettre en place toute forme de politique de prévention liée à la maintenance.

La maintenance regroupe toute action de dépannage ou de réparation, de réglage, de révision, de contrôle et de vérification des équipements matériels (machines, véhicules, objets manufacturés, etc.) ou même immatériel tel que des logiciels. Un problème demeure quant à l'acceptation générale du terme de maintenance qui si elle couvre principalement des aspects techniques ou matériels ne peut en aucun cas laisser pour compte l'aspect humain qu'elle implique et qu'elle doit intégrer.

Les opérateurs sont trop souvent sous pression et la filialisation, la sous-traitance et la pmisation sont particulièrement sensibles dans les secteurs concernés.

En 2005 l'INRS (FR) chiffrait à 14 % des accidents mortels liés aux activités de maintenance et Association Française des Ingénieurs de Maintenance) relevait une occurrence de mortalité cinq fois plus élevée dans les activités de maintenance que dans toutes activités confondues

Les chiffres belges du rapport annuel de 2008 du FAT (Fonds des Accidents du Travail) confirment cette tendance: 9285 accidents ayant entraîné une incapacité permanente se sont produits dans un autre lieu de travail que le siège principal de l'entreprise probablement dans le cadre d'un travail de sous-traitance chez un donneur d'ordres.

Ces chiffres sont sans aucun doute plus élevés dans la réalité, comme le montrent les statistiques. Pour 25.207 accidents (15,27 %), nous ignorons sur quels lieux de travail ils se sont produits.

Et parmi tout ces accidents combien sont mortels?

Le Livre Vert: un avenir pour nos pensions?

Le Livre Vert du ministre des Pensions DAERDEN a été présenté au Conseil des ministres du 25 mars 2010. Cet aperçu des différentes réglementations et défis peut être consulté sur le site www.pensioenconferentie.be où vous trouverez également une liste de questions.

Le Livre Vert est un résumé des travaux qui se sont tenus en trois groupes de travail l'an dernier. De nombreux experts ont pu s'exprimer dans les groupes de travail "pension légale", "pension complémentaire" et "la place des aînés dans notre société".

La suite de la conférence des pensions se déclinera en 3 phases. Le Livre Vert sera soumis au Parlement, plus particulièrement à la Commission Affaires sociales, où il sera discuté en détail. Parallèlement, les ministres DAERDEN et LARUELLE organiseront plusieurs "tables rondes" où ils discuteront avec la population des défis pour l'avenir de nos pensions. Enfin, au niveau de la Task-force (employeurs, travailleurs et représentants des vice-premiers ministres), l'on tentera d'apporter une réponse commune aux différentes questions.

Le but est de parvenir, d'ici l'été, à un "Livre Blanc" qui formulera une réponse faisant l'objet d'un consensus.

Prime de crise pour ouvriers: modifications

La prime de crise a été instaurée pour octroyer aux ouvriers licenciés une prime représentant une compensation partielle, par rapport aux employés, en matière de coût de licenciement et de délai de préavis.

Cette prime de crise a été introduite par la loi du 30 décembre 2009 (articles 131 à 154). Cette loi stipule qu'en cas de licenciement intervenu entre le 1 janvier 2010 et le 30 juin 2010, les ouvriers ont droit à une prime de 1.666 euros (exceptions: pension, cellule pour l'emploi, prépension), dont 555 euros sont payés par l'employeur et 1.111 euros par l'ONEm.

L'employeur peut obtenir une dispense s'il remplit certaines conditions en 2010 (par ex. application mesures de crise en 2010). Le licenciement doit être notifié par lettre recommandée ou par exploit d'huissier, sans quoi c'est à l'employeur de payer l'entièreté de la prime de crise (soit 1.666 euros).

Côté patronal, cette loi a cependant été source de mécontentement, les employeurs s'opposaient systématiquement à toute tentative d'amélioration du sort de l'ouvrier victime de licenciement.

Les travailleurs de leur côté demandaient également de régler certains excès des mesures de crise temporaires (entre autres les assimilations crédit-temps).

Tout ceci a abouti à un accord entre partenaires sociaux (février 2010) dans lequel un équilibre entre les aspirations des travailleurs et les desiderata des employeurs a pu être atteint.

Le gouvernement a finalement donné suite à cet accord via une modification de la loi du 30 décembre 2009 et un arrêté d'exécution.

Les modifications (nous nous basons sur les projets de texte):

- a. Le travailleur licencié qui peut s'inscrire auprès d'une cellule pour l'emploi mais qui n'a pas droit à l'indemnité de reclassement (ancienneté ininterrompue inférieure à un an) (art.150) a dorénavant également droit à la prime de crise.
- b. La façon de notifier le licenciement (lettre recommandée ou non, exploit d'huissier ou non) n'importe plus;
- c. L'employeur est également dispensé du paiement de la prime de crise si:
 - ancienneté inférieure à 6 mois;
 - application des mesures de crise dans

le courant du dernier trimestre de 2009 (licenciement premier trimestre 2010). Dans ce cas, la prime (dans son intégralité) est payée par l'ONEm.

d. Un nouvel article vise à éviter l'usage impropre. Cette disposition a comme conséquence que (à partir de la publication de la loi) aucune prime de crise n'est due si l'ouvrier:

- a déjà reçu une prime de crise à la suite d'un précédent licenciement dans une occupation dans laquelle il avait moins de 6 mois d'ancienneté;
- a moins de 6 mois d'ancienneté à la notification du nouveau licenciement (chez le même ou chez un autre employeur).

Ceci pour éviter qu'un ouvrier qui est occupé pendant de courtes périodes consécutives ou non chez le même ou chez un autre employeur, perçoive, à chaque licenciement (après un délai de préavis très court) une prime de 1.666 euros.

1er exemple:

- Une 1ère occupation avec une ancienneté de 4 ans a pris fin le 1er mars ➡ première prime de crise;
- Reprise du travail du 1er mars au 19 mars ➡ deuxième prime de crise;
- Reprise du travail du 5 avril au 23 avril ➡ pas de troisième prime de crise (si la nouvelle loi a été publiée entre-temps).

2ème exemple:

- Une 1ère occupation avec une ancienneté de 3 mois a pris fin le 1er mars ➡ première prime de crise;
- Reprise du travail du 1er mars au 23 avril ➡ pas de deuxième prime de crise (si la nouvelle loi a été publiée entre-temps).

Les nouvelles dispositions de loi et les dispositions de l'AR entrent en vigueur au 1 janvier 2010, donc avec effet rétroactif. Les dispositions relatives aux primes successives entrent en vigueur le jour de la publication de l'AR au MB.

Les projets de texte répondent à l'accord entre partenaires sociaux. La disposition sur les primes successives dans le cas de courtes périodes consécutives d'occupation ne faisait pas partie de l'accord. Elle constitue néanmoins une solution à l'usage impropre des primes et répond à un souci d'équité.

hilde.duroi@fgtb.be

Réforme de la Justice - esquisse d'un accord

L'accord intervenu fin mars au sein du gouvernement porte sur les éléments suivants:

- le nombre d'arrondissements judiciaires passe de 27 à 16,
- la gestion des tribunaux (bâtiments, ICT, personnel, logistique) se fera au niveau de l'arrondissement, via un contrat de gestion, par un collège de gestion composé d'un président gestionnaire (magistrat), du président du tribunal de première instance (TPI), du président du tribunal du travail (TT), du président du tribunal du commerce (TC), du président de l'assemblée générale des juges de paix et police et du directeur de gestion,
- la structure actuelle est maintenue (TPI–TC–TT–JP–TP) mais, afin de garantir la spécialisation et la spécificité, les magistrats seront nommés par pilier (tribunal). Toutefois, la mobilité des magistrats des TT et TC se fera au niveau du ressort. La proximité est garantie par le maintien des lieux d'audience actuels,
- le collège des procureurs généraux est chargé d'élaborer, en concertation

avec le conseil des Procureurs du Roi et du conseil des Auditeurs du travail, *une proposition concernant le fonctionnement intégré des parquets et auditorats où l'unité de la politique pénale et l'authenticité des deux institutions sont garanties.*

En guise de commentaires, soulignons que les partenaires sociaux ont été entendus concernant le maintien de la spécificité et de la spécialisation des tribunaux du travail puisque les magistrats seront nommés par tribunal et non plus par arrondissement.

Par contre, la situation de l'auditorat reste incertaine et confier au collège des procureurs généraux l'élaboration d'une proposition n'est pas la meilleure des idées puisque celui-ci est partisan de l'intégration des auditorats dans les parquets. La FGTB continue à défendre le maintien d'un auditorat indépendant.

Reste que l'accord politique devra être correctement traduit en projets de loi. La FGTB y sera attentive.

jean-francois.macours@fgtb.be

Prochaine formation ODS

La prochaine formation ODS, qui aura lieu le 26 mai de 14h à 17h, portera sur la charte des assurés sociaux et sera donnée par Me Steve GILSON, avocat et maître de conférences à l'UCL.

Une invitation suivra en temps utile.

ECHO REGIONS

L'accès à la propriété: un véritable enjeu social!

La question du logement demeure aujourd'hui, à Bruxelles, un souci majeur. La problématique du logement est, en outre, indissociable de la nécessaire revitalisation des quartiers populaires du centre urbain, qui, si on ne fait rien, risquent de supporter l'essentiel de la croissance démographique régionale annoncée et de voir se concentrer en leur sein davantage encore de pauvreté... La politique du logement met également en jeu l'attractivité résidentielle de notre Ville-région, qui cherche à garder (et à faire revenir) sa classe moyenne, dans le but évident de renforcer ses ressources fiscales. A noter qu'en matière d'accès à la propriété, Bruxelles accuse un lourd retard: 40% des ménages sont propriétaires

contre environ 70% des ménages en Flandre et en Wallonie. Cette proportion n'a pas évolué en 20 ans!

La FGTB de Bruxelles réclame une politique d'accès à la propriété plus sociale, notamment via une fiscalité immobilière plus juste, la mise en œuvre effective d'une assurance publique couvrant locataires et propriétaires contre la perte de revenu et un renforcement des mesures favorisant l'accès à la propriété des personnes à revenus modestes (actions du Fonds du logement [prêts à taux sociaux] et de la SDRB, Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale [vente de logements neufs à prix réduits]).

eric.buysens@fgtb.be

1er mai: Rendez-vous militant

La FGTB de Bruxelles donne RDV à tous les militants pour la fête des travailleurs, le samedi 1er mai, place Rouppe à Bruxelles.

Programme:

13.30-14.30 Meeting à la CGSP, 9-11 pl. Fontainas

14.30-15.00: Cortège vers la place Rouppe avec la fanfare

Jour de fête!

16.00-20.00: Concerts gratuits: **Orchestre National de Barbès, Marc LELANGUE & the Heavy Muffulettas, La Sonora Cubana.**

Stands des centrales professionnelles, village festif et animations pour enfants des Mutualités Socialistes, stands associatifs.
www.fgtbbruxelles.be

Journée d'étude sur l'emploi et l'environnement

A l'échelle internationale, européenne ou belge, l'action contre les dérèglements climatiques est considérée comme incontournable par les organisations syndicales. De Poznan à Copenhague en passant par Bruxelles, les syndicats exigent une transition juste, c'est-à-dire une reconversion qui utilise au maximum les politiques environnementales pour créer des emplois décents et limiter les pertes d'emplois nets.

Une transition juste: plus d'emplois? Moins d'emplois? D'autres emplois?

Les cellules RISE de la FGTB et de la CSC organisent un colloque pour croiser les regards sur cette question. Au départ des études disponibles et des consultations de terrain, les cellules RISE présentent quel pourrait être le contenu concret d'une transition juste en Wallonie et son effet sur l'emploi.

Elles invitent différentes personnes ressources à proposer des pistes d'innovation sociale favorables à l'environnement qui seront éprouvées au sein d'ateliers. Des interpellations seront formulées sur les questions prioritaires dans le travail syndical à venir.

Quand? Le 17 juin 2010 à partir de 9h00

Où? A l'Arsenal à Namur

Infos et programme provisoire: www.rise.be



Production d'énergie éolienne en Région wallonne: Oui à l'implication des pouvoirs publics

La production d'énergie est un enjeu majeur pour l'avenir de nos sociétés industrielles d'un point de vue économique, environnemental et social, ces trois dimensions étant intimement liées.

Une conversion doit être opérée au niveau des modes de production énergétique pour abandonner, progressivement, l'utilisation de matières fossiles et développer les énergies renouvelables. On trouve essentiellement quatre sources d'énergies renouvelables : l'énergie solaire, le vent, les marées et le courant, et la biomasse.

Vu les caractéristiques géographiques de la Wallonie, c'est sans doute la production d'énergie à partir de la force du vent qui représente, à court terme, l'opportunité la plus plausible de constituer une alternative réaliste, concrète et significative au niveau du volume de production.

Aujourd'hui, la Wallonie compte 148 éoliennes. 95 autres sont en construction ou ont reçu les autorisations. D'ici 2020, le gouvernement wallon s'est fixé comme objectif d'arriver à 500 éoliennes, soit une production de 1000 MW.

Non seulement la production d'énergie éolienne est un secteur en développement mais elle relève d'un choix politique majeur: soit ce secteur est laissé au marché et aux grandes entreprises qui y investissent massivement, soit les pouvoirs publics se l'approprient et en font un véritable outil de développement économique et social pour la Wallonie.

Un projet d'envergure pour le développement économique et social de la région wallonne

La mise en place d'un plan global qui viserait l'installation massive d'éoliennes en Wallonie, avec un maximum de retombées pour les pouvoirs publics et les citoyens, nécessiterait de travailler sur plusieurs axes et de résoudre plusieurs difficultés.

Tout d'abord, si la technologie est aujourd'hui maîtrisée, force est de

constater qu'aucune entreprise wallonne ne s'est déjà positionnée sur le marché des éoliennes. Une ou plusieurs entreprises, avec un réel projet industriel, pourraient donc voir le jour dans ce domaine.

Ensuite, la Région wallonne a l'avantage d'avoir de l'espace, ce qui facilite l'implantation d'éoliennes. Néanmoins, certaines réserves sont à émettre, comme le fait que l'implantation des éoliennes nécessite la réalisation d'un grand nombre d'études préalables (potentiel venteux, incidences environnementales...) qui se révèlent assez coûteuses.

Autre phénomène beaucoup plus difficilement gérable, le phénomène «nimby» qui peut pousser des habitants à s'opposer à la construction d'éoliennes parce qu'elles «détruisent le paysage» ou «feraient encourir des risques pour la santé des riverains».

Quant au financement, il faut compter environ 3,2 millions d'euros par éolienne. Plusieurs pistes de financement peuvent être envisagées.

Si l'on fait une projection rapide et grossière des budgets nécessaires pour construire 500 éoliennes supplémentaires en Région wallonne, le montant de base nécessaire s'élève donc à 1.600 millions d'euros, avec un retour net sur investissement qui peut être dégagé après une dizaine d'années. Il est entendu que la durée de vie des machines est de 15 à 20 ans.

A cet égard, la FGTB wallonne souhaite que les pouvoirs publics wallons, à travers les outils publics de développement économique et la planification à long terme de l'aménagement de son territoire, s'investissent clairement dans un projet d'envergure qui verrait l'émergence d'un parc éolien susceptible de renforcer la production d'énergies renouvelables en soutien, notamment, au développement économique et social de la Région wallonne.

dimitri.coutiez@propage-s.be

1er mai: roses fair trade

Cette année encore, la FGTB distribuera des roses 'fair trade' dans le cadre des festivités du 1er mai.

Conditions de travail dans l'horticulture

Les travailleurs actifs dans l'horticulture paient un lourd tribut à la culture des fleurs. Des produits chimiques continuent en effet à y être utilisés comme pesticides. Très souvent, les mesures de protection nécessaires font défaut et les ouvriers doivent travailler alors que des gaz toxiques sont encore présents.

Pour de nombreuses femmes du Sud, le travail dans l'horticulture est souvent la seule possibilité d'obtenir un revenu familial. Près de trois-quarts des travailleurs du secteur sont des femmes. L'âge moyen est de 18 à 35 ans et le niveau de formation est souvent limité au secondaire inférieur. Parmi les travailleuses, nombreuses sont celles qui ont commencé avec un contrat temporaire, sont victimes d'intimidations sexuelles, reçoivent des salaires minimums insuffisants et ne peuvent se regrouper en syndicats. Avec l'utilisation des produits chimiques, non seulement leur santé est menacée, mais en plus, leur environnement est pollué, ce qui a de lourdes conséquences pour la pêche, la qualité de l'eau potable et l'approvisionnement alimentaire.

Impact sur l'environnement

La culture des fleurs a également un coût en termes d'énergie. Ainsi, l'énergie nécessaire pour obtenir 12 bouquets de fleurs permet de regarder la télévision pendant 1 an.

Le chauffage des serres et le transport des fleurs (par avion) provoque l'émission d'énormes quantités de gaz à effet de serre, ce qui contribue au réchauffement de la terre.

Dans une étude comparative, l'université de Cranfield a analysé en 2007 la consommation énergétique des roses produites au Kenya et aux Pays-Bas. La conclusion est frappante : les émissions de CO2 par rose produite aux Pays-Bas sont presque 5,8 fois plus élevées que celles des roses importées par avion du Kenya. Ceci, en raison du fait que les roses produites au Nord sont cultivées dans des serres chauffées, éclairées et donc à forte consommation d'énergie.

La culture des fleurs demande aussi d'importantes quantités d'eau. Et l'eau utilisée est polluée par des matières toxiques et menace des réserves naturelles de valeur, comme le Lac Naivasha au Kenya.

Si l'on ne s'attache pas à une bonne gestion du capital 'eau', la culture des fleurs dans des zones pauvres en eau provoque une pénurie d'eau pour la communauté locale. De plus, l'Afrique subit de plus en plus l'influence des changements climatiques, avec une sérieuse sécheresse en conséquence. Ainsi, le niveau de l'eau autour du Mont Kenya n'atteignait même pas 30% de son niveau normal en 2009. De ce fait, plusieurs plantations n'ont pas pu produire cette année-là.

Roses fair trade du Kenya

Les roses que nous distribuerons le 1er mai viendront du Kenya, comme l'an dernier. La maison de production Oserian est un exemple d'une autre culture:

- le salaire y est de près du double du minimum légal,
- plus de 50% des travailleurs sont membres du syndicat KPAWU,
- l'enseignement gratuit y est prévu,
- des soins de santé de qualité et des allocations de logement y sont aussi prévus,
- on est très prudent par rapport aux écosystèmes locaux,
- on exploite pleinement les pesticides biologiques (insectes par exemple),
- on limite au maximum la consommation d'eau.

Le tout contraste fortement avec les entreprises des alentours qui cultivent, elles aussi, des fleurs destinées à l'exportation, mais au détriment des communautés locales, des systèmes à grande valeur écologique et du droit au travail décent.

Pourquoi importer des roses d'Afrique?

- La consommation énergétique (et les émissions de CO2) des cultures au Kenya est nettement plus faible qu'aux Pays-Bas.
- En achetant des roses à Oserian, nous investissons dans une communauté locale.
- Une bonne partie des fleurs pour le marché européen sont cultivées en Afrique. Il est important qu'en tant que syndicat, nous donnions le bon exemple et montrions ainsi ce que nous entendons par solidarité internationale, travail décent pour tous, conscience écologique et évolutions économiques durables.

twyffels@vlaams.abvv.be

Festivités du 1er mai - Points de distribution roses faire trade

Anvers:

Anvers

Bruxelles:

Watermaal-Boisfort

Limbours:

Wellen

Flandre orientale:

Zottegem

Brabant-flamand:

Louvain

Flandre occidentale :

Ostende

Furnes

Diksmuide

Ypres

Poperinge

Wervik

Courtrai

Harelbeke

Waregem

Wevelgem

Roulers

Izegem

Tirlemont

Bruges

Blankenberge

Zedelgem

Knokke

Izegem

Courtrai

Pour plus d'informations :

www.vlaamsabvv.be

Grèce: un accord et beaucoup de questions

La FGTB s'est réjouie de ce que les chefs d'Etats et de Gouvernements de la zone euro aient pu conclure un accord pour aider la Grèce. C'était d'ailleurs une des demandes insistantes de la FGTB et de la Confédération européenne des syndicats (CES) en vue de trouver une solution équitable et solidaire au problème de la Grèce.

Malheureusement, l'accord trouvé manque d'ambition: la solidarité exprimée à l'égard de la Grèce reste très limitée et incertaine dans ses modalités pratiques. De même, le caractère européen de l'accord est entaché par l'incapacité à éviter le recours possible au Fonds monétaire international. Affaire à suivre.

ASEM Forum des partenaires sociaux

L'ASEM (Asia-Europe Meeting) est un forum de coopération à différents niveaux entre les pays européens et asiatiques. Le sommet bisannuel se tiendra début octobre à Bruxelles. A côté de ce sommet politique, un "Business Forum" se tient généralement avec, comme "contrepoids" un "People's Forum" auquel s'est ajouté – depuis quelques années – un forum syndical pour souligner l'importance de la dimension sociale de l'événement.

Le lundi 29 mars, la Commission Européenne organisait pour la deuxième fois une réunion préparatoire avec les syndicats européens et asiatiques et les organisations patronales (ASEM, forum des partenaires sociaux). Cette réunion était d'autant plus importante qu'en décembre 2010, une conférence spéciale des ministres ASEM du travail sera organisée dans la ville néerlandaise de Leiden. Les sujets de discussion (préparés le jour précédant par les

délégués syndicaux, la CSI et la Friedrich EBERTSTIFTUNG) concernaient notamment: des réponses possibles à la crise en matière d'emploi, les nouveaux contours du système économique mondial, l'aspect du travail décent comme protection sociale, la responsabilité sociale des entreprises, la santé et la sécurité au travail, les compétences et la formation (également dans le cadre de la création d'emplois verts). La situation pénible en matière de droits de l'homme et de droits syndicaux en Birmanie a également été abordée.

La CSI travaille, sur la base des discussions, à une note de priorités pour le prochain sommet ASEM et la réunion des ministres du travail. Entre-temps, le département international de la FGTB travaille aussi activement à la préparation du forum syndical et du «People's Forum». A suivre.

christian.vancoppenolle@fgtb.be

RELATIONS INTERNATIONALES

S'adressant à Genève aux membres du Conseil d'Administration, le Président de la FGTB, Rudy DE LEEUW, a demandé officiellement à l'Organisation Internationale du Travail d'intervenir auprès de l'Union européenne afin que soient maintenus les plans de relance et de soutien à l'emploi, aujourd'hui menacés par les ministres des finances de l'UE (ECOFIN). La proposition de l'ECOFIN vise à arrêter les mesures de soutien à l'emploi dès la mi-2010. «L'attitude de l'ECOFIN constitue une attaque frontale contre le Pacte mondial pour l'emploi adopté en juin 2009 par l'ensemble des gouvernements, des fédérations d'employeurs et des organisations syndicales des 183 Etats membres de l'OIT, y compris les 27 pays de l'UE.»

Regard syndical sur la Stratégie Europe 2020

Le sommet de printemps vient d'avaliser la Stratégie Europe 2020 qui succède à la stratégie de Lisbonne et qui guidera l'action de l'UE pour les 10 années à venir.

Pour résumer, cette stratégie fixe 3 priorités – une croissance intelligente, durable et inclusive – et 5 objectifs – 75% de taux d'emploi pour les 20-64 ans, 3% du PIB de l'UE consacré à la Recherche et Développement, objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie, taux d'abandon scolaire ramené à moins de 10%, moins 20 millions de personnes en situation de pauvreté.

Cette nouvelle stratégie suscite de nombreuses critiques.

Tout d'abord, elle se focalise sur la croissance comme s'il s'agissait d'une fin en soi. Certes, elle la décline selon un triptyque – intelligente, durable et inclusive – au détriment de l'équilibre entre les trois piliers de la stratégie de Lisbonne – économie, social-emploi et environnement.

Ce déséquilibre se retrouve dans la gouvernance, où le rôle prépondérant est confié au conseil ECOFIN au détriment des conseils EMCO et EPSCO.

Ensuite, la stratégie est muette sur la question cruciale de la qualité de l'emploi. Quant à la cohésion sociale, celle-ci est réduite à la lutte contre la pauvreté! La cohésion sociale va bien au-delà et nécessite des systèmes de sécurité sociale développés, solides et efficaces garantissant aux citoyens la sécurité nécessaire en cas de risques sociaux, la crise économique l'a suffisamment démontré. La FGTB estime indispensable de compléter la stratégie par un objectif de cohésion sociale ambitieux: par exemple en fixant un taux de 30% du PIB consacré aux dépenses sociales.

D'autres thématiques présentes dans la stratégie restent vagues et sont potentiellement dangereuses dans une perspective sociale: *passage à la deuxième phase de la «flexicurité», mise en œuvre de la «smart regulation», évaluation de la pertinence et la viabilité des systèmes de protection sociale et de retraite,...*

Comme on le voit, la mise en œuvre de la stratégie EU 2020 promet bien des écueils. La FGTB sera particulièrement vigilante.

jean-francois.macours@fgtb.be